

N° d'activité
4325P004025

FICHE FORMATION
DIPLÔME DE CADRE DE SANTÉ (N°RNCP : 38443)

[RNCP38443 - DE - Diplôme de cadre de santé - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/)

Informations pratiques

- **Durée** : 10 mois (de septembre à juin) – 1315 heures.
Formation hybride.
- **Lieux** :
IFPS du CHU de BESANÇON
44 Chemin du Sanatorium
25000 BESANÇON.
Déménagement aux Hauts-du-Chazal (automne 2024 à préciser)
- **Capacité d'accueil** : 35 places.
Infirmier : 26 places
Diététicien : 2 places
Manip. d'électroradio. méd. : 2 places
Masseur-kiné : 2 places
Tech. de laboratoire d'analyses de biologie médicale : 2 places
Prépa. en pharmacie : 1 place
- **Dates** :
De septembre 2024 à juin 2025.
- **Certification de la formation** :
Diplôme de cadre de santé.
- **Indicateurs de résultats**
Année 2022/2023.
Nombre de diplômés : 26.
Taux de réussite : 100%.
- **Tarif : 13 000 €.**
Possibilité de prise en charge partielle ou totale par un employeur, par Pôle-emploi ou par un OPCO.
Formation éligible au CPF
- **Hébergement (Tilleroyes)** :
Studios sur le site de l'IFPS.
- **Restauration (Tilleroyes)** :
Self sur site avec paiement uniquement par carte bancaire
- **Stationnement (Tilleroyes)** :
Parking gratuit de 200 places
- **Pour venir à l'institut (Tilleroyes)** :
Ginko Bus ligne 9 Tilleroyes, arrêt « La Chênaie ».

Renseignements et inscriptions

Secrétariat de la formation ARM :
Manon SUEUR
☎ 03.81.41.50.10
@ : ecole-cadres@chu-besancon.fr
Site internet CHUB
<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation : arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/>

Objectifs de la formation

Le cadre de santé exerce :

- Une mission de management d'équipes et d'organisation des soins ;
- Une mission de formation en institut de formation de professions paramédicales ;
- Une mission transversale ou de responsabilité de projet, impliquant dans les différents domaines, la coordination d'actions ou de secteurs, ou l'exercice d'une mission de conseil, d'organisation ou de démarche qualité ;
- Une mission d'expert pour les cadres ayant approfondi un ou plusieurs domaines de leur fonction, via une formation validée et/ou via leur pratique professionnelle.

La formation a pour objectifs :

- De préparer les étudiants aux différentes missions du cadre de santé, en leur apportant les concepts, les savoirs et les pratiques nécessaires, tout en permettant leur application à leur domaine professionnel ;
- De favoriser l'acquisition d'une culture et d'un langage commun à l'ensemble des cadres de santé ;
- D'enrichir les relations de travail et les coopérations entre les nombreuses catégories professionnelles, indispensables à la cohérence des prestations.

Le projet de formation repose sur une approche réaliste et pragmatique, afin de favoriser la coopération, la mutualisation, la synergie des différentes logiques professionnelles et le transfert de compétences managériales et de formation.

Pour obtenir le diplôme de cadre de santé, il est nécessaire de valider les six modules de la formation.

Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

Pour être admis à suivre la formation cadre de santé, les conditions sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1^{er} du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé (audioprothésiste, diététicien, ergothérapeute, infirmier, infirmier de secteur psychiatrique, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie, psychomotricien et technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale) ;
- avoir exercé pendant au moins quatre ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection l'une des professions mentionnées ci-dessus ;
- avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées par l'institut.

Contenu et durée

La formation cadre de santé se déroule sur 42 semaines, dont une semaine de congés.

Les 6 modules de formation sont les suivants :

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre

- 3 semaines d'enseignement théorique
- 3 semaines de stage

Module 2 : Santé publique

- 3 semaines d'enseignement théorique

Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche

- 3 semaines d'enseignement théorique.

Module 4 : Fonction d'encadrement

- 6 semaines d'enseignement théorique
- 3 semaines de stage

Module 5 : Fonction de formation

- 6 semaines d'enseignement théorique
- 3 semaines de stage

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

- 5 semaines d'enseignement théorique
- 4 semaines de stage

La formation cadre de santé est organisée en alternance :

→ 26 semaines de formation à l'IFPS et/ou en ditancier

- Cours, travaux dirigés, simulation en santé
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation professionnelle

→ 13 semaines de stage, soit 4 stages

- Initiation à la fonction d'encadrement
- Fonction d'encadrement
- Fonction de formation
- Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

Le parcours de stages proposé par l'étudiant, et validé par l'équipe pédagogique, doit respecter une diversité dans le choix des stages (spécialité, taille de l'établissement, activités, secteur géographique...). Les objectifs de cette diversification visent à enrichir le questionnement, interroger les pratiques, transférer les acquis dans une démarche d'alternance intégrative et d'ouverture.

Les lieux de stage sont situés en majorité en métropole. Cependant, il est possible d'effectuer un stage hors métropole et/ou à l'étranger (sous réserve de la présence de tuteurs de stage qualifiés) s'il est cohérent avec le parcours et les objectifs de l'étudiant, avec l'accord de l'établissement financeur et si le contexte géopolitique et sanitaire le permet. Si un stage est effectué dans un pays non francophone, il revient à l'étudiant de faire traduire, par un traducteur assermenté, l'ensemble des documents de stage.

→ 2 semaines de travail personnel de recherche et de documentation

À compter de la rentrée de septembre 2024, il est envisagé que tous les étudiants en formation cadre de santé à l'IFPS de Besançon suivent un cursus de formation mutualisant :

- **la formation cadre de santé, conformément à l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé ;**
- **une formation universitaire en vue de l'obtention du master « Gestion des ressources humaines » – UFR STGI – Département AES Droit – Management – Université de Franche-Comté.**

Modalités et délais d'admission

Les candidats déposent leur dossier d'inscription entre le 02 janvier et le 15 février de l'année des épreuves de sélection. Celui-ci est téléchargeable au niveau du site Internet des concours et des sélections de l'IFPS <https://chru-besancon.pgfs.fr/#>

Les épreuves de sélections sont organisées par l'Unité Transversale Concours, en lien avec l'Unité de Formation Cadre de santé.

Les épreuves de sélection, organisées entre le 1^{er} mars et le 15 juin de l'année de la rentrée dans l'institut, sont les suivantes :

Une épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve écrite et anonyme, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat,

son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. L'ensemble des membres du jury est réparti par son président en trois groupes de deux personnes, de façon à assurer une double correction ; à l'issue de celle-ci, le président du jury dresse la liste des candidats admissibles.

Ne peuvent être déclarés admissibles que les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une épreuve orale d'admission :

À partir d'un dossier rédigé par le candidat ; ce dossier se compose :

- a) d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et les diplômes ;
- b) d'une présentation personnalisée portant sur :

- i) son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
- ii) ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Cette épreuve, notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury désignés par son président comporte, **outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes**, au cours duquel le candidat présente son dossier, et **un entretien de vingt minutes**.

L'évaluation de cette épreuve porte sur le dossier, l'exposé et l'entretien.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. **Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.**

● Stratégies et suivi pédagogiques

Des méthodes pédagogiques :

- Actives qui permettent à l'étudiant d'être acteur de sa formation (travaux de groupe, cours associant apports de connaissances et exercices...);
- Innovantes, dont la simulation en santé en partenariat avec le centre de simulation de l'Université et les visioconférences.

Un suivi pédagogique personnalisé qui permet à l'étudiant :

- D'identifier ses besoins de formation en regard de ses ressources et des capacités à développer ;
- De développer un positionnement de cadre de santé ;
- De donner du sens à son projet cadre, à ses apprentissages, à ses actions ;
- De construire son parcours de stage.

Une pratique réflexive, clé du développement des compétences, centrée sur l'analyse de situations professionnelles vécues ou observées.

Une dynamique d'enseignement en interprofessionnalité :

- Enseignements mutualisés en intra-IFPS (avec des étudiants de différentes formations) ;
- Participation à des conférences intra et extra-IFPS.

Un concept de l'évaluation finalisé dans une visée de construction de compétences à partir de situations de travail.

Une qualité de vie en formation :

Les étudiants bénéficient d'une facilité d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel pédagogique entre les heures d'enseignement planifiés afin d'optimiser leur apprentissage et d'encourager le travail en commun.

Une collaboration étroite avec les professionnels du terrain.

● Modalités d'évaluation

Évaluations	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6
À l'IFPS	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse.	Épreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse.	Mémoire individuel donnant lieu à soutenance.	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse.	Cf. module 3.
En stage	Argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	/	/	/	Argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	/

Blocs de compétences – Équivalence – Passerelles à l'entrée en formation

Équivalence : licence en sciences de l'éducation, sciences sanitaires et sociales (RNCP 24429)

Suite de parcours, passerelles et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière :

- cadre supérieur de santé ;
- directeur des soins.

Débouchés : exercice en structures sanitaires et médico-sociales publiques et privées, ainsi qu'en instituts de formation de professions de santé.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la référente handicap :

Bénédicte GOUNAND

☎ 03.81.41.51.75 - @ : bgounand@chu-besancon.fr

L'IFPS en quelques mots...

Depuis 2011, les neuf filières de formation du CHU de Besançon ont été regroupées dans un même institut de formation.

L'IFPS dispense ainsi les formations préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État)
- Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Assistant de Régulation Médicale (diplôme)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.